

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 56

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Neys,

OBJET : STATIONNEMENT – Travaux d'aménagement du Petit-Bayonne - Mise en place d'une mesure exceptionnelle d'accompagnement auprès des résidents.

Plusieurs opérations d'aménagement ou de construction concourant à la requalification du centre-ville ont été engagées ces derniers mois. Si chacune de ces opérations répond à des objectifs spécifiques en matière d'habitat, de culture, de tourisme, d'économie ou encore de mobilité, elles s'inscrivent toutefois collectivement dans un projet global de confortement de la vitalité et du dynamisme du centre-ville, à une échelle supracommunale.

Parmi les secteurs les plus concernés par les travaux correspondants, le nord du quartier du Petit-Bayonne, entre la rue Bourgneuf et l'Adour, connaît aujourd'hui une concentration d'interventions d'une ampleur exceptionnelle.

Cette addition d'interventions, si elle est bien entendu nécessaire et en grande partie inévitable, entraîne des contraintes de circulation et de stationnement dont l'importance singulière affecte considérablement les déplacements quotidiens des résidents.

A ce titre, il est vous proposé d'adopter une mesure exceptionnelle d'accompagnement tenant compte du niveau élevé de difficultés rencontrées par les habitants du quartier du Petit-Bayonne. Cette mesure consiste à rembourser les abonnements résidents en voirie les mois où les chantiers se sont accumulés de manière significative, ce qui correspond à la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2019.

Cette mesure concerne les résidents des voies les plus impactées par les travaux, à savoir les rues Jacques Laffitte, Frédéric Bastiat et Bourgneuf, les allées Boufflers et le square Léo Pouzac.

Compte tenu des éléments précités, il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions détaillées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de les rendre applicables.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne